

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE DE JAILLANS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 7 février à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de monsieur FOURNAT Jean-Noël, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoir : 2

Date de la convocation : 01/02/2022

Présent(s) : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Virginie DE ROSSI, Annick VINCENT, Sylvain DILLESEGER, Alain BONNET, Daniel MUNIER, Marjory HAFSOUNI, Olivier DUMARCHE, Fabrice ROYER, Gêrôme BABIN, Lorane SERRET et Grêgory BOUVERON.

Absent(s) : 2

- Madame Christine BELLE donne pouvoir à Madame Lorane SERRET.
- Madame Brigitte PRUVOST donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël FOURNAT.

Secrêtaire de sêance : Madame Marjory HAFSOUNI

Dêbut de sêance à 19h00

01-2022 - APPROBATION PV DU 10 JANVIER 2022

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier procês-verbal du 10 Janvier 2022.

Aucune remarque n'étant prononcêe, le PV est donc approuvê par l'ensemble des Conseillers municipaux.

Rêultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

02-2022 - APPROBATION NOUVEL ORDRE DU JOUR

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

03-2022 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

En vue de la préparation du budget primitif 2022, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient, comme chaque année, de fixer le montant des subventions versées aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal**,

- **Décide** de verser aux différentes associations les subventions suivantes :

	B.P. antérieur	Réalisations	Vote
<u>Subventions aux Associations</u>	16 020,00 €	11 968,26 €	16 220,00 €
Comité des fêtes	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Participation de la commune au feu d'artifice – comité des fêtes	1800,00 €	1800,00 €	1 800,00 €
Subvention exceptionnelle 70 ans de Jaillans	2 000,00 €	0	2 000,00 €
ASSOCIATIONS LOCALES			
Les Amis de Jaillans	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Club des Boutons d'Or	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ACCA (Chasseurs)	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Le Sou des écoles	200,00 €	200,00 €	200,00 €
APE Maternelle de l'Ecancière	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Que JAILLANS SCENE	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES			
Rugby Club Eymeux	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Bibliothèque municipale	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Espérance Hostunoise	150,00 €	150,00 €	150,00 €

ASSOCIATIONS AUTRES : SANTE			
Vaincre la mucoviscidose	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Centre Léon Bérard	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Paralysés de France	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Sclérosés en plaque	50,00 €	50,00 €	50,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS			
Familles rurales (fonctionnement)	770,00	770,00 €	770,00 €
Familles rurales (Accueil périscolaire)	6 000,00 €	5 703,92 €	6 000,00 €
Familles rurales (Rythmes scolaires)	2 000,00 €	0	0
Familles Rurales (Mercredis Loisirs)	3 000,00 €	1 154,34 €	3 000,00 €
ADMR	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Amicale du personnel du canton	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Resto du cœur	50,00 €	50,00 €	50,00 €
FNACA	50,00 €	50,00 €	50,00 €
ONAC Bleuets de France	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Salon du livre Chatillon St Jean - APAE	50,00 €	50,00 €	50,00 €
ADAPEI	50,00 €	50,00 €	50,00 €

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

04-2022 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

« En vertu de l'article 16 de la Loi de finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2022 est égal aux taux TFPB communal qui est de **10,93%** + le **taux de TFPB 2020** du département de la Drôme de **15,51%**, soit **26,02% (10,51 + 15,51) %**

Les taux votés pour 2022 pour la commune de JAILLANS sont les suivants :

Taxe	Taux 2022
Habitation	0
Foncier bâti	10,93%
Foncier non bâti	51,58 %

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022 et :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
12	2	1

06-2022 – DEMANDE DE MISE A DISPOSITION SALLE COMMUNALE POUR LES PAUSES MERIDIENNES DES FACTEURS DE BOURG DE PEAGE

Monsieur le Maire de Jaillans signale au conseil municipal que la poste de Bourg-de-Péage nous demande la mise à disposition d'une salle communale pour la pause méridienne des facteurs du lundi au vendredi.

Il donne lecture de la convention de mise à disposition d'un local municipal pour permettre la pause méridienne en cours de tournée du facteur.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,


- **ACCEPTE** la mise à disposition d'une salle communale pour permettre la pause méridienne en cours de tournée du facteur
- **ACCEPTE** la signature d'une convention à établir entre la commune de Jaillans et La poste de Bourg-de-Péage
- **DIT QUE** cette convention est consentie et acceptée jusqu'au 31 décembre 2022 et renouvelable.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.


Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
14	0	1


07-2022 – URBANISME


Madame Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal, les demandes d'autorisation d'urbanisme.


DEMANDE A INSTRUIRE :

-  Permis de Construire – Madame Rachelle BRENA et Monsieur Yohan ACTON (Rue de Musan)
 - ✓ Construction d'un abri de jardin.

-  Déclaration Préalable – Monsieur Michel ACTON (25 Montée des Ecureuils)
 - ✓ Construction d'un abri voiture.

-  Déclaration Préalable – Madame Jocelyne SANTO (240 Chemin des Cléments)
 - ✓ Construction d'un hangar à foin.

-  Déclaration Préalable – Monsieur Loïc PEYSSON (240 Chemin des Cléments)
 - ✓ Création d'une pergola.

-  Déclaration Préalable – Monsieur Guillaume BRENIER (825C Chemin du Pouyet)
 - ✓ Création d'un local piscine.

08-2022 - QUESTIONS DIVERSES

❖ **Maternelle de l'Ecancière**

Madame Lorane SERRET a été élu présidente du syndicat intercommunal de la maternelle de l'Ecancière

❖ **Travaux église (Architecte Bâtiments de France et dossier de demandes de subvention)**

La dégradation de la façade impose des travaux de rénovation.

Un état de la façade sera réalisé en présence de l'Architecte Bâtiments de France afin d'évaluer les travaux à envisager.

Dépose de la croix de l'église fortement dégradée.

❖ **Point sur le remplacement de l'adjoint administratif**

Départ en retraite prévu le 1^{er} Avril 2022 de Madame Anita MACHON en charge de l'Urbanisme.

Etude des candidatures reçues pour le poste à pourvoir.

❖ **Point sur le remplacement temporaire de l'adjoint technique**

Remplacement de Monsieur Jean-Claude ABISSET pour une période de 3 mois.

2 candidatures en cours d'analyse.

De nombreux travaux de petite maçonnerie nécessitent le remplacement temporaire de Jean-Claude ABISSET

Le choix du conseil municipal se porte sur la candidature de Monsieur BOURNE.

Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	0	5

❖ **Marché intercommunal**

Suite à une première année chaotique au niveau de la fréquentation du marché intercommunal, un sondage sera proposé aux habitants de la commune afin de connaître les besoins et les idées pour améliorer ce marché, pour le dynamisme de nos villages. Le questionnaire sera sur le prochain bulletin communal, et à remplir par les habitants.

❖ **Fête des laboureurs**

Fabrication des Bugnes à la salle du patronage le samedi 26 février à partir de 14heures. Ouvert à tous

Dégustation des bugnes, foujou et vin blanc le Dimanche 27 Février à partir de 10h du matin, sur la place de l'église

❖ **Cabinet médical**

Cabinet de Mme Sandra DAVOUST : hypnothérapeute. Uniquement sur RDV, 45 D place de l'église.

Téléphone : 06 08 45 32 74 - Ouvert depuis le 1er Février 2022

❖ **CMJ**

Mise en forme de la profession de foi avec les 9 candidats du CMJ

Election des CMJ prévue pour le Samedi 5 Mars de 9h à 11h.

Dépouillement des votes à 11h, suivi de la remise des écharpes tricolores aux jeunes élus.

❖ **Agenda**

- Le Lundi 7 Mars Conseil Municipal à 19h00 en Mairie – Présentation et vote du compte administratif 2021- /Présentation du budget primitif 2022

21 h 30 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : Madame Marjory HAFSOUNI